

# Affichages illégaux à Corte : le préfet devant le tribunal

Forcer l'inertie du préfet de Haute-Corse en matière d'affichages publicitaires : c'est ce que veut **l'association Paysages de France**....

Le recours qu'elle a déposé en ce sens était examiné hier matin par le tribunal administratif de Bastia.

En cause, des infractions constatées sur la commune de Corte.

En 2015, l'association a recensé plus de 63 enseignes et panneaux publicitaires non conformes à la réglementation en vigueur dans la capitale paoline.

Des fiches d'infractions ont alors été dressées puis transmises par courrier à la préfecture afin que celle-ci prenne les arrêtés demandant la suppression ou la régularisation de ces éléments installés, pour une partie au moins, sur le territoire du parc naturel régional de Corse.

Cette démarche n'ayant pas reçu de suite, Paysages de France a décidé de se tourner vers le juge.

Avec un double objectif : forcer le préfet à agir et obtenir une indemnisation pour le préjudice moral subi par l'association du fait de cette inaction.

Depuis le dépôt du recours en justice, la préfecture a certes pris des mesures qui ont conduit à la suppression d'une partie des enseignes et affichages non-conformes ou à la mise en demeure de leurs propriétaires.

Mais une dizaine de dispositifs illégaux n'ont encore fait l'objet d'aucune mesure.

À l'audience d'hier, le rapporteur public a épousé le raisonnement de l'association. Il a demandé au tribunal "*d'annuler la décision implicite par laquelle le préfet a refusé de prendre les mesures de nature à mettre un terme aux infractions*", autrement dit de forcer le représentant de l'État à intervenir.

Le tout dans un délai de deux mois à l'issue duquel une astreinte de 10 euros par jour et par installation commencera à courir.

Il a également demandé aux juges d'accorder à **Paysages de France 3 000 euros de dommages-intérêts** à raison de son préjudice moral.

Une somme bien moindre toutefois que 475 000 euros réclamés par l'association. Le tribunal a mis son jugement en délibéré.